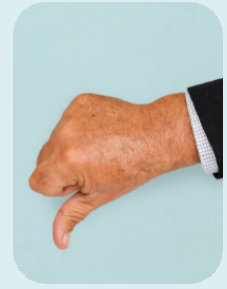


- Souvent ce sont des ordinateurs qui gèrent les informations personnelles.
Pas des personnes.
Vous pouvez dire que vous n'êtes pas d'accord.



- Vous pouvez dire que vous n'êtes plus d'accord.
Même après avoir signé la clause de consentement.
Yuugi va devoir effacer vos informations personnelles.

Si votre correspondant n'est plus d'accord, vous devez arrêter de lui envoyer des lettres ou le contacter.
Si vous continuez à le contacter, Yuugi peut vous supprimer.

Comment faire pour faire respecter vos droits ?

Vous pouvez envoyer un mail à bonjour@senrj.be ou une lettre à l'asbl Senrj avec votre demande.



Si vous trouvez que Yuugi ne respecte pas la loi et vos droits, vous pouvez le dire à la Commission pour la protection de la vie privée.

L'adresse c'est :

Rue de la Presse, 35
à Bruxelles.

7. Et si vous avez moins de 16 ans ?

Mais il faut l'accord des parents ou de la personne responsable.

Il faut remplir une autorisation parentale.

Il faut aussi qu'un parent donne une copie de sa carte d'identité.

